

Le slogan maintes fois répété par les promoteurs de la réforme « un euro cotisé donnera les mêmes droits » masque plusieurs réalités.

En effet, la retraite de base ne sera plus, comme aujourd'hui dans le secteur privé, calculée sur les 25 meilleurs années, ou sur les six derniers mois dans la Fonction publique. Ces modes de calculs conduisent aujourd'hui à un taux de remplacement – le rapport entre la pension et le dernier salaire – qui est équivalent entre public et privé. Dans le système par points, chacun devra acheter ses points tout au long de sa vie active. Y compris dans les périodes difficiles, quand on a du mal, jeune, à entrer dans la vie active, quand on n'a qu'un petit salaire, un temps partiel imposé ou un petit boulot comme indépendant.

Le nombre de points – le capital constitué tout au long de la vie professionnelle – il faut noter au passage la terminologie ! - ce capital, donc, dépendra de la valeur d'achat du point. Et, le moment venu, la pension dépendra de la valeur de service au moment de la conversion des points en retraite qui sera elle déterminée par le cadrage financier décidé par le gouvernement et voté par le parlement.

Alors, on l'a compris : petit salaire vaudra maigre capital de points et petite retraite.